

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2009

Le 15 novembre 2009, à 9 heures, les présidents des sociétés de tir de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté à jour de leur cotisation se sont réunis au Carrefour de la Communication à LONS LE SAUNIER (Jura) sur convocation écrite du secrétaire général, Monsieur Georges MOURAND, en date du 1^{er} octobre 2009.

Cette assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Jean VIEILLE-PETIT, président de la ligue de Franche-Comté assisté du secrétaire général, Monsieur Georges MOURAND et du trésorier général, Monsieur Roland KELLER.

Après avoir salué les membres présents, et en particulier Monsieur Christian DAVID, Conseiller général du Jura Président de la Commission Jeunesse et Sports et Monsieur Claude GIBOUDEAU membre du comité directeur du CROS, le président, Monsieur VIEILLE-PETIT, donne la parole à Monsieur MOURAND, secrétaire général afin qu'il procède à l'appel des sociétés. Sur les 52 clubs que compte la ligue au 31 août 2009, 36 sont présents ou représentés. Le quorum est atteint, et l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé dans la convocation précitée.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU
16 NOVEMBRE 2008

En l'absence de remarque particulière le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. NOMINATION DES ASSESSEURS

A l'unanimité des présents, Mademoiselle Lucie VETTORETTI, Messieurs Jean-Claude DIRAND, Gilles MOISE, Gilles MONTARY sont nommés en qualité d'assesseurs.

III. DESIGNATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR LA SAISON 2009-2010

A l'unanimité des présents, Monsieur Philippe OUDOT, vérificateur aux comptes pour la saison précédente, est reconduit dans ses fonctions et sera assisté de Monsieur Jean-Claude DIRAND.

IV. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

« Je voudrais commencer ce rapport moral en félicitant toutes les personnes présentes aujourd'hui. En effet, s'il est nécessaire que les clubs soient représentés pour obtenir le quorum (pour mémoire : au moins ¼ des clubs, représentant au moins ¼ des voix) et permettre la validation de cette assemblée générale, c'est surtout une grande joie pour le Comité Directeur et moi-même de vous accueillir à cette grande messe annuelle. Sans elle, certains dirigeants nous seraient inconnus et vice-versa. Encore une fois, merci à tous les présidents de clubs ou à leurs représentants.

Avant de détailler les actions menées par l'équipe élue le 16 novembre 2008, je tiens à faire observer une minute de silence pour honorer la mémoire de toutes les personnes, chères à nos cœurs, qui nous ont quittés au cours des 12 derniers mois. Je pense en particulier aux familles durement touchées, aux amis proches, aux collègues de travail ou de retraite ». (Minute de silence) Je vous remercie.

Je tenais à mettre en valeur certaines personnes qui ont reçu des distinctions remarquables au cours de la saison écoulée. Tout d'abord notre trésorier général M. Roland Keller, dont les nombreuses années de bénévolat dans le monde sportif lui ont valu d'être élevé au grade de Commandeur en recevant le Mérite Fédéral de Vermeil, et d'obtenir la Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports. Je pense que nous pouvons l'applaudir. Viennent ensuite Messieurs Bernard BANDERIER et Jacques LAUNAY qui ont été récompensés pour leur investissement dans notre sport en décrochant le Mérite Fédéral de Bronze ce qui correspond au grade de Chevalier. (Applaudissements). Je vous remercie pour ces trois élus du comité directeur de la ligue.

Cette première année de notre mandat nous a permis de mettre en chantier de nouvelles actions et d'en rénover d'autres.

La Commission Régionale d'Arbitrage, récemment remodelée, a mis en place une nouvelle politique de recrutement. Les arbitres commencent par un stage d'une durée d'un an environ, pendant lequel ils révisent les règlements et se forment sur le terrain au contact des arbitres titulaires. Ils passent ensuite l'examen en ayant connaissance de toutes les contraintes liées à cette mission essentielle dans nos disciplines. En 2009, nous avons eu la candidature d'une douzaine de personnes, et j'espère que cela permettra de rajeunir le corps arbitral régional.

La Commission "Formation et Détection" a relancé les stages destinés aux jeunes compétiteurs des disciplines ISSF. Nous continuons à travailler en liaison avec l'inter région qui est composée des ligues d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté. Je passerai la parole ultérieurement à son responsable, M. Serge SUIF, afin qu'il vous présente les nouveaux projets : stages adultes par exemple.

La Commission des Finances a créé un règlement financier (document annexe) qui s'applique dorénavant à tous les membres du Comité Directeur de la Ligue. Il indique précisément les modalités de remboursement des divers frais pris en charge, et permet d'encadrer efficacement les dépenses. De même, nous avons établi un tableau des primes pour les médailles décrochées lors des championnats internationaux : Championnats d'Europe, du Monde, Jeux Méditerranéens et Jeux Olympiques.

En liaison avec la Commission "Matériels", un inventaire complet des matériels appartenant à la ligue a été effectué. Ceci a permis d'établir le bilan financier avec précision.

La Commission "Équipes de Franche-Comté" a répondu favorablement à une demande de rencontre inter ligue avec le Lyonnais. La 1^{ère} édition s'est parfaitement déroulée à Plancher-Bas les 10 et 11 octobre derniers, et a vu la victoire de la délégation franc-comtoise. Félicitations aux membres de notre équipe. J'adresse mes remerciements au club et à sa présidente, Mme Corine RIVIERES, qui les transmettra à tous les bénévoles. Il est prévu que nous nous rendions dans le Lyonnais l'année prochaine. Quinze jours après, nous avons participé au match triangulaire avec les ligues de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais, dans les installations de l'Eurostand à Volmerange-les-Mines. Notre équipe termine sur le podium, à la 3^{ème} place, et j'espère que nous ferons mieux l'an prochain. Je vous informe également de l'inscription de 2 clubs au circuit national pour la saison prochaine. La Société de Tir de Besançon organisera une épreuve à 10m les 20 et 21 mars 2010, et la Société de Tir de Pontarlier se chargera des épreuves 25 et 50m qui se dérouleront les 12 et 13 juin 2010. Vous trouverez tous les renseignements sur le site de la F.F.Tir.

A ma demande, le Comité Directeur a accepté de tester une cérémonie annuelle de remise des récompenses régionales, individuelles et par équipes. Voici le bilan de cette journée (document annexe) qui a permis aux tireurs de se rencontrer le samedi 29 août 2009, dans les installations 10m de la Société de Tir de Besançon. »

Question dans la salle : « Pourquoi la cérémonie de remise des récompenses ne concerne-t-elle pas les jeunes des écoles de tir ? »

Réponse : « Ce choix est une réponse concertée. S'agissant des jeunes, il était préférable de leur remettre leurs récompenses dès la fin de la compétition. Cette remise de récompenses déjà effectuée ne les empêche pas d'assister à la cérémonie annuelle s'ils le souhaitent. »

Vote sur la reconduction de cette cérémonie sur la prochaine saison sportive : Oui à l'unanimité

La Commission de Gestion Sportive (ex SEC) a modifié la charte d'organisation des championnats. Elle sera très bientôt en ligne sur le site Internet de la ligue.

La F.F.Tir m'a adressé un dossier concernant les homologations de vos installations sportives. Il apparaît que 14 clubs ne sont pas homologués, et qu'une demande est restée en attente suite à une négligence de la ligue régionale. La fédération nous encourage à faire rapidement évoluer les choses et j'invite les présidents des clubs concernés (Cf. liste ci-après) à me contacter afin de prendre rendez-vous pour les visites des installations, et la vérification des dossiers et pièces justificatives nécessaires. Je serais très fier de ne plus en entendre parler à la fin de la saison 2009-2010.

23 25 002	S.T. LA COMBE
23 25 006	TIR SPORTIF FESSEVILLERS
23 25 012	LA GACHETTE D'OR
23 25 050	C.T. LAVIRON
23 25 160	S.T. ORNANS
23 25 245	S.T. MOUTHE
23 39 005	A.T. SPORTIF CHAMPAGNOLE
23 39 006	S.T. SALINS LES BAINS
23 39 007	ARBOIS TIR SPORTIF
23 39 025	C.S. SAN CLAUDIENNE
23 70 002	C.T. CARABINE LURE
23 70 003	ECOLE DE TIR BT ROCHE MOREY
23 70 004	ASS. TIREURS SAONNOIS
23 70 125	S.T. LA MONTIGNOTTE

Je tenais aussi à vous faire part de la nomination de deux élus de notre ligue dans les commissions fédérales, Serge Suif à la Commission Nationale Sportive "carabine" et moi-même à la Commission Nationale Sportive "écoles de tir" et à la Commission "Informatique et Licences" ; ce qui m'amène à vous parler des travaux réalisés par cette dernière commission afin de simplifier le travail administratif des dirigeants de club. Nous avons comparé la gestion des licences de notre fédération avec celles d'autres sports. Il apparaît que notre fonctionnement est sûrement "unique" en France. En effet, nous faisons imprimer, pour la nouvelle saison, toutes les licences délivrées au cours de la saison sportive écoulée, et nous les adressons aux ligues régionales, qui les ventilent dans leurs clubs. Pour la Franche-Comté, notre trésorier se charge de trier les 2800 licences pour les adresser aux 50 clubs, vous imaginez la charge de travail pour une mission peu valorisante. Au niveau national, nous jetons environ 40% des licences imprimées. Il y a là un gaspillage énorme. La F.F.Tir a donc demandé à une société informatique de nous fournir une nouvelle application. Son développement a commencé, et quelques clubs de notre ligue ont été retenus pour les tests du programme qui débiteront vraisemblablement en janvier ou février 2010. Le démarrage réel est prévu pour la saison sportive prochaine, soit en septembre 2010. L'application doit permettre également la gestion des mutations et des avis préalables. Elle recensera également les niveaux de cibles couleurs, les arbitres, les mérites fédéraux, etc. Les informations seront mises à jour par la fédération, la ligue régionale, le comité départemental, le club ou le titulaire de la licence en fonction de leur sensibilité. Deux exemples : le nom par la fédération, les adresses et téléphones par le licencié. Ceci évitera l'envoi de nombreux courriers papiers, et soulagera les présidents de club qui pourront se consacrer à d'autres missions. Il est évident que tout cela se fera par Internet. Des solutions sont actuellement étudiées pour être proposées aux petites associations ne disposant pas de connexion. Pour ne pas démarrer sans précaution, il est prévu des séances de formation organisées par la F.F.Tir pour les ligues. Elles se chargeront de transmettre leur savoir aux comités départementaux qui feront la liaison avec les clubs. Je ne vais pas vous donner plus de détails aujourd'hui, car toutes les décisions ne sont pas encore prises, la fédération attend des décisions ministérielles suites aux nombreuses questions qui ont été posées au Ministère de l'Intérieur ou des Sports par exemple. Je voudrais simplement que les clubs me fassent connaître rapidement si cette évolution semble intéressante, et si le tout Internet pourra être mis en place soit chez le président, soit chez un membre de l'association.

Pas de désapprobation de la part des participants présents dans la salle.

La F.F.Tir va envoyer un questionnaire à tous les clubs pour mettre à jour la base de données. Je vous invite à y répondre tous sans exception, et dans les plus brefs délais.

Je vous annonce aussi la nouvelle stylisation du coq de la fédération, suite à une demande des membres du comité directeur fédéral. Nous allons le découvrir en images, ainsi que la charte graphique adoptée pour tous les documents. Cette charte doit être utilisée par la ligue régionale, voire des comités départementaux (à confirmer).

Et je terminerai par une série de remarques concernant le fonctionnement des clubs :

Les clubs qui n'envoient pas de demande écrite au trésorier général, dans les 15 jours qui suivent les différents championnats de France, seront privés du versement des aides prévues. J'ai reçu cette année des demandes adressées directement par les parents de compétiteurs des écoles de tir. Cela devient ingérable. A partir de cette saison, nous appliquerons systématiquement la formule : "pas de demande officielle du club dans les 15 jours, pas de versement". Pour les primes aux résultats versées aux médaillés des championnats internationaux, je me charge personnellement d'indiquer à notre trésorier quelles primes doivent être adressées à quelles personnes.

Certains clubs n'envoient pas d'enveloppe timbrée pour l'expédition des avis préalables, ou les enveloppes sont adressées au demandeur, je vous rappelle que les avis après signature du président de ligue doivent impérativement être retournés au club. Et je vous précise également que vous devez tenir compte de la saison sportive pour remplir le carnet de tir, et non plus l'année civile.

En chaque début de saison sportive, dans toute la France, les clubs ouvrent leurs portes pour des opérations de promotion. C'est l'occasion de leur rappeler les dispositions prises par la Fédération pour leur garantir une bonne couverture des risques. La garantie responsabilité civile pour les « portes ouvertes » sur site du club est acquise à condition d'en informer la F.F.Tir et notre assureur, le cabinet SAMTA, 16-18, avenue de Villiers 75017 Paris, par courrier, mail ou télécopie. Dans le cas d'opérations « portes ouvertes » effectuées en dehors des installations des clubs pour des initiations de tir à air comprimé uniquement (sur des sites appartenant à des propriétaires privés ou mis à disposition par des collectivités locales), la garantie responsabilité civile est acquise également (sous réserve d'en informer préalablement la F.F.Tir et son assureur) et y joignant les informations suivantes :

Le club organisateur devra confirmer que l'organisation et la prévention du site (protection des tireurs et du public) sont identiques à celle d'un club de tir.

Le club organisateur devra transmettre une attestation de mise à disposition du local avec stipulation du propriétaire ou du loueur précisant sa renonciation à recours contre l'organisation « portes ouvertes ». Attention : il y aura application d'une franchise de 1500 € au club organisateur s'il n'y a pas la clause de renonciation.

Je vous rappelle que les clubs doivent être assurés pour tout ce qui ne concerne pas le tir sportif (exemples : parkings, chute de la neige du toit, restauration, etc.).

N'hésitez pas à inscrire des arbitres stagiaires auprès de M. DROUHOT Dominique, afin de continuer le recrutement au cours de la prochaine saison sportive. Plus il y aura d'arbitres en exercice, moins ils seront sollicités sur les championnats et enfin ils pourront s'inscrire comme compétiteurs également.

L'inter région EST proposera un colloque des dirigeants le 6 mars 2010 à Nancy. Je souhaite que notre ligue soit un peu plus représentée qu'a celui de Cernay (Alsace) en 2009 ; un stage d'animateur plateaux à Cernay ; un stage pour apprendre à gérer les stations de pompage à Strasbourg (manipulation des compresseurs, des bouteilles, etc.). »

Enfin, après avoir rappelé que tous les licenciés, compétiteurs ou non, doivent impérativement faire signer leur licence par le médecin qui autorise la pratique du tir sportif et que toute personne ayant bénéficié d'un avis préalable devra avoir sa licence enregistrée à la FFTIR le 30 novembre au plus tard, le président propose de donner la parole à Monsieur Roland KELLER pour faire le point sur le nombre de licences déjà enregistrées et sur les tarifs fédéraux pour la saison 2010-2011.

Le rapport moral du président est adopté à l'unanimité.

V. INTERVENTION DU TRESORIER GÉNÉRAL

Au 20 octobre 2009, 2017 licences ont été retournées à la FFTIR. En y ajoutant l'envoi de 390 licences qui sera posté le 16 novembre, la ligue aura ainsi déjà validé 2407 licences.

S'agissant des tarifs fédéraux pour la saison 2010-2011, ils subiront une augmentation de 1 €, ainsi, le montant de la licence adultes (T2) sera porté à 40 € au lieu de 39 € tandis que celui de la licence jeunes (T1) sera de 21 € au lieu de 20 €.

Quant à la cotisation club, elle subira une augmentation conséquente de 10 €.

Après avoir remercié le Trésorier général, le Président donne la parole au Trésorier adjoint, Monsieur Michel HINTZY, pour la présentation du bilan financier.

VI. RAPPORT FINANCIER, VERIFICATION DES COMPTES ET BUDGET PREVISIONNEL

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 191 560,90 € et le montant des charges à 192 698,27 €. Compte tenu d'un total de produit financier évalué à 1 818,18 €, le bénéfice en fin d'exercice s'élève à 68081 €.

Le Trésorier précise que les produits d'exploitation sont majoritairement constitués de la vente des licences, des ristournes sur licences et d'une subvention du CNDS de 7 900 €. Les charges d'exploitation représentent, quant à elles, l'achat des licences, des frais de stage et arbitrage, des ristournes sur licences aux comités départementaux, des aides en faveur des clubs et des dotations aux amortissements.

Le montant des chèques émis sur l'exercice 2008-2009 et non débités au jour de clôture de l'exercice (31 août) s'élevant à 11 792,84 €, le Trésorier Général Monsieur Roland KELLER réitère sa demande d'encaisser les chèques dès réception.

L'un des vérificateurs aux comptes, Monsieur Philippe OUDOT, donne lecture du rapport établi conjointement avec Monsieur Norbert VINEZ à l'issue de leur mission de vérification des comptes. La bonne tenue des comptes et la présence des pièces justificatives constatées par ces vérificateurs conduisent l'assemblée générale à adopter à l'unanimité les comptes de l'exercice écoulé et à donner quitus au trésorier et à son adjoint pour leur gestion.

Le Trésorier Général remercie l'assemblée et donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, Monsieur GRANDGUILLAUME qui certifie l'exactitude des opérations financières.

Monsieur KELLER poursuit son intervention en donnant lecture du budget prévisionnel qui, en l'absence de remarque importante, est adopté à l'unanimité.

Après avoir entendu Monsieur Denis DEMARCY au sujet d'une question relative à l'item « ½ journée arbitrage », le Président apporte les explications nécessaires à savoir, que cette indemnité allouée sous conditions aux arbitres en exercice est destinée à financer l'achat de leur tenue réglementaire.

VII. RAPPORT SPORTIF

En l'absence de Monsieur Fernand PACHECO, responsable de la Commission de Gestion Sportive (anciennement SEC) le rapport sportif est présenté par Monsieur Michel GUYOT adjoint.

A l'exception du Tir Sportif de vitesse (TSV), non répertorié, le document réalisé et présenté ce jour révèle que les compétiteurs appartiennent majoritairement à des clubs situés dans le département du Doubs. Partant de cette observation, Monsieur GUYOT propose d'engager une réflexion avec les présidents de clubs pour recueillir leurs idées visant à favoriser et à développer la pratique du tir en compétition.

VIII. ELECTIONS

Dès son arrivée, chaque président de club, ou son représentant, s'est vu remettre en fonction du nombre de voix détenues, deux types de bulletins de vote. Les uns sont destinés à l'élection d'un membre du Comité Directeur en remplacement de Monsieur Yves GOUVIER démissionnaire, tandis que les autres concernent la désignation de deux représentants de la ligue à l'Assemblée Générale Fédérale. Monsieur MOURAND rappelle brièvement le déroulement du scrutin.

1. Election d'un membre du Comité Directeur

Pour cette vacance de poste, trois licenciés se sont portés candidats : Madame Isabelle PETREMANT, Madame Bernadette PONTET et Monsieur Gérard QUIRIN.

Résultats :

Suffrages exprimés : 99

Madame Bernadette PONTET : 43 voix **Elue**

Monsieur Gérard QUIRIN : 33 voix

Madame Isabelle PETREMANT : 23 voix

2. Désignation de deux représentants de la ligue à l'Assemblée Générale Fédérale

Pour cette élection, trois licenciés se sont portés candidats : Monsieur Roland KELLER, Monsieur Georges MOURAND et Monsieur Jean VIEILLE-PETIT.

Résultats :

Suffrages exprimés : 99 x 2

Monsieur Jean VIEILLE-PETIT : 85 voix **Titulaire**

Monsieur Roland KELLER : 75 voix **Titulaire**

Monsieur Georges MOURAND : 38 voix **Suppléant**

IX. INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS PRÉSENTES

Monsieur Claude GIBOUDEAU membre du Comité Directeur de Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) adresse ses salutations aux sociétaires réunis et ajoute qu'il représente son Président, Monsieur Vincent FUSTER retenu par d'autres obligations, ajoutant que ce dernier tient à ce que le CROS soit présent auprès des instances à l'occasion des manifestations. Il poursuit en indiquant que le tir était l'une des disciplines les plus représentées lors de la cérémonie de remise des récompenses aux athlètes nationaux et de haut niveau, le jeudi 12 novembre écoulé, à Besançon. Il précise qu'à l'occasion de la prochaine édition de cette manifestation, le tir sportif sera mis à l'honneur dans une présentation détaillée de ses différentes disciplines. Il ajoute que le CROS récompense également les bénévoles lors de la cérémonie des crosses du CROS. Ce comité a pour objectif de maintenir le bénévolat mais aussi de le rajeunir et de féminiser les effectifs. Il termine en évoquant le projet de réorganisation territoriale et les incertitudes de cette réforme sur le fonctionnement des instances, en particulier le CNDS.

La parole est ensuite donnée au représentant du Département, Monsieur Christian DAVID, Conseiller général et président de la Commission Jeunesse et Sports.

Monsieur DAVID exprime d'abord sa satisfaction de découvrir notre sport. Ses propos rejoignent ceux de l'intervenant précédent en matière de bénévolat et de féminisation. Il évoque ensuite la politique sportive du

Conseil général et souligne le réel effort de la collectivité en faveur du monde sportif : la modification des critères d'attribution des subventions et l'évolution sans cesse croissante de leur montant ont pour conséquence de dynamiser l'ensemble des clubs sportifs. Il exprime la satisfaction du département du Jura de compter parmi sa population de nombreux sportifs de haut niveau dont le rayonnement ne se limite pas à leur discipline.

Monsieur GIBOUDEAU se voit remettre la médaille de la Ligue par Monsieur KELLER tandis que Monsieur DAVID reçoit cette même médaille des mains de Monsieur VIEILLE-PETIT. Tous deux sont vivement conviés à des séances d'initiation au tir sportif. (Vifs applaudissements dans la salle).

X. INTERVENTION DU RESPONSABLE FORMATION

Monsieur SUIF présente le bilan de la Commission Détection Formation pour la saison écoulée. Il commente le document bilan réalisé et exprime sa satisfaction pour l'assiduité des tireurs participant aux stages de l'inter région et pour la présence régulière des jeunes sélectionnés pour les stages organisés par la ligue. Il constate que cette fréquentation a eu pour conséquence des résultats en hausse ; en effet, lors des championnats de France, ces stagiaires figurent aux 25 premières places de chaque discipline. Il poursuit en insistant sur l'importance du recyclage d'animateur et d'initiateur. Un encadrement de qualité passe par des encadrants diplômés puis régulièrement recyclés. La saison 2009-2010 sera marquée la mise en œuvre de la charte d'engagement pour les jeunes stagiaires, l'organisation de sessions de recyclage pour les arbitres, l'organisation de stages adultes, une campagne de recensement des moyens des clubs (encadrants, arbitres, installations) avec une cartographie précise, etc.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VIEILLE-PETIT indique qu'il a reçu des questions diverses formulées par Monsieur DEMARCY, Président du club de Tir de Fort la Chaux et que ce dernier indique que ces mêmes questions posées l'an passé n'avaient pas fait l'objet de réponses précises.

Questions :

1°) Pourrait-on avoir connaissance des biens matériels appartenant à la ligue de Tir de Franche-Comté ?

Existe-t-il un inventaire complet ? Pourrait-on en avoir un exemplaire papier ou informatique ?

- table de tir à 10 mètres (pistolet - carabine - arbalète) : nombre, lieu de stockage, coût du gardiennage, entretien (qui l'assure et à quel prix ?)

- cibleries vitesse : nombre, lieu de stockage, coût du gardiennage, entretien (qui l'assure et à quel prix ?)

- cibleries standard : nombre, lieu de stockage, coût du gardiennage, entretien (qui l'assure et à quel prix ?)

- machine à compter les points :

- nombre

- lieu de stockage

- coût du gardiennage

- entretien (qui l'assure et à quel prix ?)

- ordinateurs : nombre, qui en sont les utilisateurs ou dépositaires ?

- imprimantes : nombre, qui en sont les utilisateurs ou dépositaires ?

- appareils téléphoniques/télécopie : nombre, qui en sont les utilisateurs ?

- appareils téléphoniques portables : nombre, qui en sont les utilisateurs ?

- armes d'épaule et de poing : nombre, qui en sont les utilisateurs ?

- etc.....

2°) Paie-t-on des lignes téléphoniques spécifiques ? Nombre, qui en sont les bénéficiaires ?

3°) Paie-t-on des connexions Internet ? Si oui : nombre, qui en sont les bénéficiaires ?

4°) Pourrais t on avoir un état détaillé des immobilisations financières de la ligue ?

5°) Serait il possible de connaître les prêts (montant, recouvrement) qui ont été consentis aux clubs et les clubs qui en ont bénéficié ainsi que les aides qui ont été consenties aux clubs et les clubs qui en ont bénéficié ?

6°) Qu'est devenu du matériel obsolète de la ligue (ordinateur, etc.) ?

7°) Appel d'offres

Recourt-on aux appels d'offres pour les acquisitions (récompenses, ordinateurs, etc.) ?

Réponses apportées :

Le Président indique qu'il existe depuis cette année, et grâce à l'important travail réalisé par Messieurs HINTZY, Trésorier adjoint, et PETETIN, responsable de la Commission « Matériels », un inventaire complet des biens appartenant à la ligue. Si cette liste est actuellement consignée sur papier, la diffusion de cet inventaire est prévue, très prochainement, sur le site de la ligue. Il ajoute que ce jour, la ligue remet à chacun des comités départementaux du Jura, du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône, un ordinateur portable destiné à la gestion des championnats à partir du logiciel ISIS. Monsieur VIEILLE-PETIT poursuit en indiquant les réponses aux questions : Tables de tir : 60 ; cibles vitesse : 4 ; ordinateurs : 3 viennent d'être achetés et affectés respectivement au président, au secrétaire et au responsable compétitions ; appareil téléphonique/télécopie : 1 chez le trésorier ; téléphones portables : aucun ; armes : aucune ; lignes téléphoniques : 3 pour le trésorier, le secrétaire, et le responsable compétitions (toujours chez M. GUYOT) ; la ligue ne paie pas de connexion Internet, mais finance une participation partielle de 10 € par mois pour 9 membres du comité (Cf. PVréunion du comité directeur du 16 janvier 2009) ; le matériel obsolète est actuellement constitué d'un ordinateur en panne et qui encombre Monsieur PACHECO, enfin, la ligue n'a pas procédé à des appels d'offres pour ses récents achats mais elle a recherché les meilleures offres ou les promotions. Pour les achats à venir et si le délai le permet, différents devis pourraient être sollicités. Quant au Trésorier adjoint, il précise que les immobilisations figurent au bilan comptable et que, depuis quatre ans qu'il exerce ses fonctions, il n'y a eu aucun prêt de consenti. Le président indique qu'aucun prêt ne sera accordé, une ligue ne pouvant se substituer à un organisme bancaire.

Monsieur VIEILLE-PETIT remercie les membres du comité et l'ensemble des participants et leur souhaite une excellente saison sportive.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h10

De tout ce qui précède, il a été dressé par la secrétaire adjointe, Madame Micheline VETTORETTI en qualité de secrétaire de séance, le présent procès verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.

Le 10 décembre 2009

Le Président,

Le Secrétaire général,

La Secrétaire générale adjointe

Jean VIEILLE-PETIT

Georges MOURAND

Micheline VETTORETTI